



Fiche Produit

Caractéristiques

ENGRAIS CE

Engrais NP (10-40) avec Zinc

Eléments	N	P2O5	K2O	MgO	SO3	CaO	B	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
Poids/Poids	10%	40%			11%							2%
Poids/Volume												

Formulation : Equilibre minéral spécifique micro-granulés

Utilisation : Sol (microgranulés)

Conditionnement : 10 kg (palette 800 kg) (2 box de 400 kg)

Condition de stockage : STOCKER A L'ABRI DE L'HUMIDITE

Conservation du produit : 18 mois

Effet acidifiant sur la bouillie : non concerné

Forme :

Microgranulés

Densité :

0,8-0,9



EMB 31.107.B

Intérêts agronomiques

Rôles des éléments

MICROSTAR PZ associe l'Azote et le Phosphore à l'oligo-élément Zinc sous des formes parfaitement assimilables. Cet équilibre minéral agit directement sur la croissance et le développement végétatif. MICROSTAR PZ couvre les besoins en Zinc des cultures les plus exigeantes. Peu mobile dans le sol, le phosphore demande beaucoup d'énergie à la jeune plantule pour le capter dans la zone colonisée par les racines. Cette nutrition au plus près de la semence multiplie les surfaces de contact (1kg de MICROSTAR PZ contient 1 million de micro-granulés soit à 20 kg/ha sur maïs 200 grains disponibles par plantule).

Caractéristiques du produit

Des micro-granulés uniformes (0,5 à 1 mm) qui multiplient les contacts avec la semence et/ou la jeune plantule, pour lui fournir les éléments vitaux du démarrage.

MICROSTAR PZ participe à la nouvelle fertilisation raisonnée. Il renforce l'efficacité de la fertilisation, limite les pertes au lessivage et améliore le rendement.

MICROSTAR PZ est spécialement conçu pour s'adapter à tous les micro-granulateurs actuellement installés sur les semoirs. La fertilisation se réalise en même temps que le semis avec une extrême précision. Plus efficace que les engrais traditionnels, MICROSTAR PZ permet de réduire les quantités d'engrais à l'hectare et simplifie la logistique.

Intérêts de la formulation

La formulation spécifique de ce produit garantit une très forte assimilation des éléments nutritifs par la solution du sol garantissant une meilleure disponibilité pour les racines.

Ce produit est formulé à base de matières premières rigoureusement sélectionnées, garanties par notre contrôle qualité, pour assurer une parfaite sécurité d'emploi et pour optimiser l'absorption par les feuilles ou par le sol.

Mode d'emploi

PRINCIPALES CULTURES	Doses/ha	PERIODES D'APPLICATION
Maïs, tournesol Betteraves, endives	20-30 Kg 30 Kg	au semis ou à la plantation en apport localisé
Horticulture - Pépinières	50 à 100 g/m ²	

CONSEILS PRATIQUES D'UTILISATION
En tenant compte de nos tableaux de réglages, réaliser régulièrement des contrôles des quantités épandues pour prendre en compte les facteurs matériels, conditions atmosphérique,... Vidanger les micro-granulateurs après utilisation.

Précautions Générales

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES : Engrais contenant des oligo-éléments. A n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses prescrites. Tenir hors de portée des enfants et des animaux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'abri du gel et de l'humidité. En cas d'incident laver immédiatement à grande eau. **IMPORTANT :** Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, telles que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité et la conservation de ses produits, vendus dans leur emballage d'origine sur la durée mentionnée sur les fiches techniques. Il garantit leur conformité à la formule indiquée sur l'emballage et à la réglementation en vigueur. Les fiches de sécurité sont disponibles à l'adresse ci-dessous. Bidon en PEHD à vidange totale. Elimination possible par le service de collecte des communes.